

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUI 2024

(Date de convocation : 7 Juin 2024)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	21
Absents excusés ayant donné procuration :	7
Absents excusés non représentés :	1
Absent non excusé :	/
Votants :	28

L'An deux mille vingt-quatre et le treize Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Madame Nadège BOISSIN, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Madame Sabrina BOHIGUES.

Pouvoirs : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Madame Nadège BOISSIN), Monsieur Fulgencio BERNAL (procuration à Madame Aurélie VERNHES), Monsieur Gêrôme VIAU (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Monsieur Antoine BARBIEUX (procuration à Monsieur Guillaume PASCAL), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

Absent excusé : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Restauration et aménagement de l'Hôtel de Ville :
avenant n°6 – tranche optionnelle 3 au marché de travaux conclu avec l'entreprise
BINOCHÉ - LOT 09 : Electricité CFO / CFA

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 8 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°5 - tranche optionnelle 3 au marché de travaux conclu avec l'Entreprise BINOCHÉ, LOT 09 : Electricité CFO / CFA, d'un montant de 6 356.90 euros H.T. et fixant le nouveau montant total du marché toutes tranches affermies et tout avenant compris à 192 537.06 euros H.T.

L'avenant n°5 contient une erreur manifeste d'addition dans le calcul du montant total du marché toutes tranches affermies et tout avenant compris.

En effet, ce dernier s'élève à 194 027.06 euros H.T. au lieu de 192 537.06 euros H.T.

Le Trésor Public demande une rectification de ce montant pour pouvoir donner suite à la demande de paiement du titulaire.

.../...

Il est précisé que les montants des avenants successifs pris dans le cadre de ce marché ne subissent aucune modification.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver l'avenant n° 6 de la tranche optionnelle 3 à conclure avec l'Entreprise BINOCHE régularisant le montant total du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2 du 23 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2018-14 du 12 mars 2018 relative à la passation de marchés de travaux allotés pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas,

VU la délibération n°7 du 8 février 2024 approuvant l'avenant n°5 de la tranche optionnelle 3 d'un montant de 6 356.90 euros H.T.,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 6 de la tranche optionnelle 3 au marché de travaux à conclure avec l'Entreprise BINOCHE dans le cadre de la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville – Ancien Hôtel de Brancas, lot 09 « Electricité CFO / CFA » régularisant le montant du marché toutes tranches comprises et tout avenant compris en le fixant à 194 027.06 euros H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance



Pascal BREMOND

Pour extrait conforme,
le Maire,



Didier CARLE

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 3 Juillet 2024

Publiée le : 3 Juillet 2024